



Nos honoraires

Barème applicable à compter du 11 mai 2020

Vente

Les honoraires sont à la charge de l'ACQUEREUR
L'assiette de calcul est le prix de vente NET VENDEUR
Honoraires TTC (TVA au taux de 20% incluse)

Prix de vente NET VENDEUR	OFFRE MANDAT BY ORPI	OFFRE MANDAT SIMPLE
Inférieur à 50 000 €	3000 €	4000 €
Entre 50 000 € et 99 999 €	6000 €	7000 €
Entre 100 000 € et 149 999 €	7 %	7.25 %
Entre 150 000 € et 249 999 €	6 %	6.25 %
Entre 250 000 € et 349 999 €	5 %	5.25 %
Entre 350 000 € et 499 999 €	4%	4.25 %
Supérieur à 500 000 €	3.5 %	3.75 %

Transparence sur nos honoraires lors d'une négociation :

1. Baisse de prix : dans l'intérêt de nos clients en cas de changement de tranche, le pourcentage initial sera maintenu
2. Transformation d'un mandat simple en **mandat By Orpi** : les honoraires du **mandat By Orpi** seront appliqués
3. Transformation d'un **mandat By Orpi** en mandat simple : les honoraires du **mandat By Orpi** seront maintenus

Délégation de mandat

Le montant des honoraires applicable reste celui du mandat de l'agence qui le détient

Vente en état futur d'achèvement

Vente à terme

Les honoraires sont à la charge du promoteur

LES HONORAIRES DE LOCATION

AU 1^{ER} JANVIER 2022

Votre tarif : €

LOCATION D'HABITATION NUS OU MEUBLES SOUMIS A LA LOI DU 06 JUILLET 89	HONORAIRES TTC <small>(TVA à 20%)</small>							
	Surf ≤ 40m ²		41m ² ≤ S ≤ 64m ²		65m ² ≤ S ≤ 99m ²		Surf ≥ 100 m ²	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise de négociation	OFFERT	/	OFFERT	/	OFFERT	/	OFFERT	/
Visites, constitution dossier, rédaction du bail	10€/m ²	10€/m ²	8€/m ²	8€/m ²	6€/m ²	6€/m ²	5€/m ²	5€/m ²
Etat des lieux logement vide/meublé ⁽¹⁾	3€/m ²	3€/m ²	3€/m ²	3€/m ²	3€/m ²	3€/m ²	3€/m ²	3€/m ²
Locaux de droit commun/professionnel/commerciaux (hors rédaction de bail notarié)	A la charge exclusive du preneur							
Entremise de négociation	12% TTC du loyer annuel HT							
Visites, constitution dossier								
Etat des lieux ⁽¹⁾								



(1) Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire

Agence du Moulin - 05.46.41.14.33

GESTION

- ✓ Location simple +
- ✓ Encaissement des loyers
- ✓ Règlement des loyers par virements sur le compte des propriétaires (fin de mois)
- ✓ Relevé détaillé mensuel des comptes
- ✓ Régularisation des charges de copropriété
- ✓ Augmentation annuelle du loyer
- ✓ Encaissement et reversement de la taxe d'ordures ménagères
- ✓ Vérification des assurances et différents entretiens locatifs (chaudière, cheminée, etc...)
- ✓ Traitements des sinistres: dégâts des eaux, incendie, etc... (48€ TTC/heure par vacation*)
- ✓ Prise en charge des dossiers contentieux
- ✓ Attestation annuelle pour la déclaration des revenus fonciers
- ✓ Partenariats artisans (travaux réalisés sans devis jusque 150 €*)
- ✓ Correspondance avec les artisans, les syndicats, les assurances, les impôts, la CAF...
- ✓ Envoi congés pour vente ou reprise de logement
- ✓ Etablissement état des lieux de sortie
- ✓ Restitution des dépôts de garantie
- ✓ Aide juridique et fiscale

Tous nos frais de gestion locative sont déductibles de vos revenus fonciers

7,20% TTC sur le quittancement (*frais en sus)